



Conseil Communal  
DE  
PERROY

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011**

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal No 12/2011 relatif à la modification des statuts du SIDERE
- Entendu les rapports favorables de la commission technique et de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

- 1)** au vote à main levée, 18 personnes acceptent, 11 refusent et 4 s'abstiennent de voter l'amendement ci-après proposé par la commission des finances :
- « ce préavis ne doit être accepté que si toutes les communes concernées par le projet acceptent leur préavis respectifs, faute de quoi, le préavis No 12/2011 sera caduque ;
- 2)** au vote à main levée, à la majorité des 34 Conseillers présents (1 abstention),
- d'approuver, avec l'amendement susmentionné, la modification des statuts du SIDERE et de lui confier la tâche de distribuer l'eau jusqu'à l'abonné ;**
- d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en équilibre des valeurs des réseaux communaux : Cette somme est estimée actuellement à CHF 2'312'083.- et la dette du SIDEP devra en être déduite (actuellement CHF 1'600'000.-). Le montant excédentaire sera recalculé au 1<sup>er</sup> janvier 2013, sur la base du réseau d'eau potable en fonction à cette date ;**

**d'accepter la répartition intercommunale dudit montant excédentaire, au prorata du nombre d'habitants par commune.**

Extrait conforme, levé le 15 décembre 2011  
Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :



Daniel Gaillard



La secrétaire :



Romaine Débieux